

En partenariat avec



Projet pédagogique des accueils de loisirs périscolaires & extrascolaires



Les accueils de loisirs Thonon-les-Bains sont labellisés « Plan mercredi » par l'Etat. Ce label est un symbole de qualité qui valorise notamment :

- ✓ L'articulation des activités en lien avec les programmes scolaires
- ✓ L'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants
- ✓ L'ancrage du projet dans le territoire
- ✓ La qualité des activités

Sommaire

| | |
|---|----|
| 1. La commune de Thonon-les-Bains..... | 1 |
| 2. Le projet Éducatif Territorial (PEDT) de Thonon-les-Bains..... | 3 |
| 3. Les besoins des enfants âgés de 3 à 11 ans..... | 4 |
| 4. Nos différents temps d'accueil..... | 5 |
| 5. Nos lieux d'accueil périscolaires..... | 9 |
| 6. Nos lieux d'accueil extrascolaires..... | 10 |
| 7. Nos équipes d'animation..... | 11 |
| 8. Nos objectifs éducatifs & pédagogiques..... | 12 |
| 9. Sécurité – Valorisation - Sanction..... | 13 |
| 11. Des partenaires municipaux synonymes de plus-value..... | 15 |
| 12. Evaluation des objectifs..... | 16 |

Le mot de Monsieur le Maire

Chers Parents, chers Enfants,

En tant qu'ancien directeur de centre de vacances et éducateur d'activités physiques et sportives pour la Ville de Thonon-les-Bains et l'Éducation nationale, je ne sais que trop bien l'importance des temps périscolaires et extrascolaires dans la vie et le développement de nos enfants. La qualité des animations proposées, le respect des normes d'encadrement fixées par l'Etat, ainsi que la mise en place de partenariats qualitatifs avec les nombreuses associations locales sont autant d'objectifs que la Ville de Thonon-les-Bains poursuivra ces prochaines années. Ce projet pédagogique vous permettra de mieux appréhender la philosophie qui guide nos équipes d'animation et de découvrir les objectifs poursuivis sur nos différents temps d'accueil. Vos idées et propositions sont les bienvenues pour poursuivre ce travail d'amélioration de la qualité de nos services.

Christophe ARMINJON





1. La commune de Thonon-les-Bains

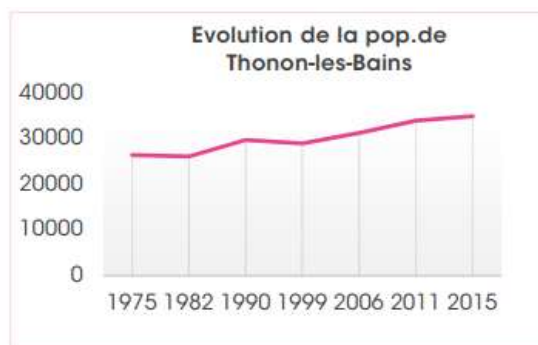


Un cadre exceptionnel

Thonon-les-Bains est une commune située à l'extrémité nord du département de la Haute Savoie. Située au bord du Lac Léman et au pied du massif du Chablais (chaîne des Alpes), la ville jouit d'un cadre de vie exceptionnel qui participe à l'attractivité de son territoire. Cette dynamique est renforcée par sa proximité avec la Suisse qui attire de nouvelles populations désireuses de profiter d'un territoire protégé des excès de l'urbanisation. La commune de Thonon-les-Bains compte, en 2021, environ 38 000 habitants et son développement se poursuit. La hausse de sa population est en constante augmentation depuis 1999 (+1.3% par an).

Un territoire attractif

L'analyse de la population de Thonon-les-Bains permet de constater la présence d'une population jeune. La part des 3/12 ans, tranche d'âge visée par nos accueils de loisirs, représente 10% de la population communale. La part des 25/39 ans, qui représente plus de 21% de la population communale est également à prendre en compte car ce sont de potentiels nouveaux parents.

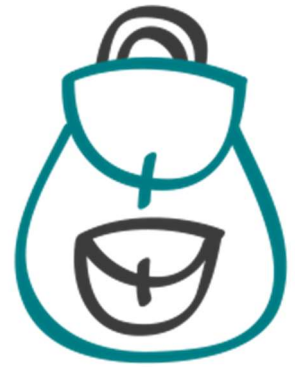


Les familles thononaises

La commune de Thonon-les-Bains compte sur son territoire 55% de familles avec enfants dont près de 28% sont composées d'au moins 2 enfants. La part des familles monoparentales est de 16%. Ces familles, souvent fragilisées, doivent faire l'objet d'une attention particulière (proposition de temps d'accueil toute l'année, soutien à la parentalité, etc.).

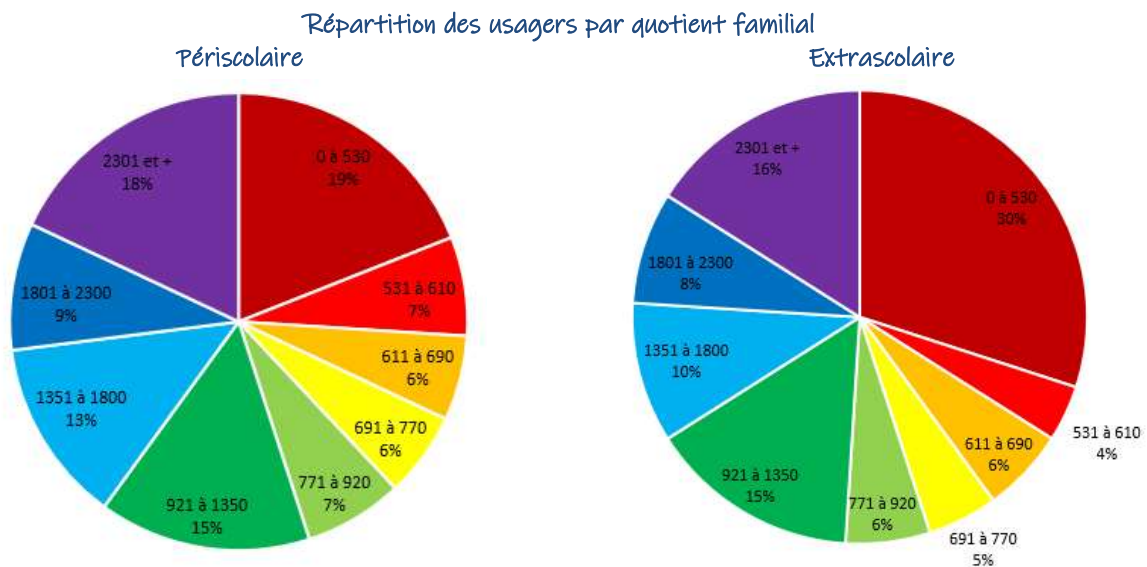
Une organisation adaptée à tous !

La répartition de la population active par catégorie socio-professionnelle (CSP) au niveau de Thonon-les-Bains fait apparaître une part prépondérante d'employés (34%), de professions intermédiaires (28,1%) et d'ouvriers (17,7%). Ainsi, le territoire communal est constitué majoritairement par la classe moyenne et ouvrière. Par ailleurs, les habitants de Thonon-les-Bains ont un revenu médian 12% inférieur à celui du département de la Haute Savoie. Enfin, le taux de chômage (14,1%) et le taux de pauvreté (13,2%) de la ville sont supérieurs aux moyennes du département. Il est primordial que les accueils périscolaires et extrascolaires soient en capacité de servir toutes les familles sans discrimination. Notre politique tarifaire sur 9 tranches est basée sur le quotient familial.



Des accueils sur le QPV

Le « Quartier Politique de la Ville » Collonges - Sainte Hélène compte 1 120 habitants, soit 3% de la population communale. Une vigilance toute particulière est apportée aux familles pour leur faciliter l'accès au service et contribuer à l'éveil, notamment social et culturel, des enfants y résidant. Soucieuse de cette équité, la commune propose un accueil de loisirs extrascolaire tout au long de l'année sur ce secteur.



Une mixité sociale assurée

La composition des usagers du service d'animation de la commune confirme cette mixité sociale, synonyme de richesse des échanges et d'égalité des chances.

2. Le projet Éducatif Territorial (PEDT) de Thonon-les-Bains

Un document unificateur...

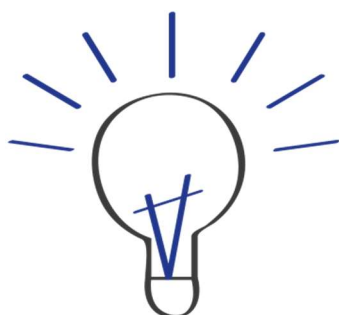
Le PEDT de la Ville de Thonon-les-Bains est un document officiel créé en partenariat avec les services de l'Etat, notamment les services départementaux de l'Éducation nationale et ceux délégués à la Jeunesse, aux Engagements et aux Sports (SDJES), conçu dans l'intérêt de l'enfant. Mis en place dès 2015 sur la commune de Thonon-les-Bains, il propose un cadre permettant à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant.



...duquel s'inspire ce projet pédagogique

Ce projet pédagogique s'inscrit dans la droite lignée des bases posées par le PEDT. Ainsi, nos temps d'animation périscolaires et extrascolaires, en plus de développer des objectifs pédagogiques propres, prend en compte l'organisation générale de la vie des enfants sur la commune pour pouvoir l'enrichir de la meilleure des façons.

Nos programmations sont donc établies en tenant compte des enseignements dispensés dans les programmes scolaires des élèves de maternelle et d'élémentaire, des partenaires présents sur le territoire, et bien évidemment des besoins des enfants, selon leur âge.



Les enfants ont le choix !

Il nous paraît essentiel de pouvoir permettre aux enfants d'être acteurs de leur quotidien en réservant, tout au long de l'année, des temps libres au cœur desquels ils pourront eux-mêmes choisir leurs activités. De même, si un enfant émet le souhait de ne pas participer à une activité, l'équipe d'animation fera le maximum pour lui permettre de buller, à l'écart du groupe, tout en restant dans le périmètre de surveillance.

3. Les besoins des enfants âgés de 3 à 11 ans

Les accueils de loisirs de la commune sont labellisés « Plan mercredi ». Ce label impose notamment d'être attentif aux besoins de chacun et de prendre en compte les catégories de besoins en fonction des âges...

Enfants âgés de 3 à 5 ans

| Besoins physiques | Besoins sociaux | Besoins affectifs | Besoins intellectuels | Besoins biologiques |
|--|--|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ De repères concrets (espaces temps) ✓ Temps de repos ✓ Importance de la vie quotidienne ✓ Faible notion du danger ✓ Capacités physiques variables ✓ Découverte du corps | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Apprentissage de la vie en collectivité ✓ Apprentissage de l'autonomie ✓ Possessif - peu prêtreur - égocentrique ✓ Imitation, identification ✓ Parle mais n'écoute pas ✓ Ne veux pas perdre | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Grande sensibilité ✓ Besoin de sécurité et de réconfort ✓ Importance du doudou ✓ Importance du rituel | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Curieux ✓ Concentration de courte durée ✓ Mémoire importante ✓ Age du « pourquoi » ✓ Imaginatif ✓ Observateur ✓ Pas de notion du temps | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Alimentation diversifiée ✓ Hygiène corporelle ✓ Apprentissage de la vie sociale, politesse, loi, morale |

Enfants âgés de 6 à 9 ans

| Besoins physiques | Besoins sociaux | Besoins affectifs | Besoins intellectuels |
|---|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Bonne maîtrise corporelle ✓ Respect de la pudeur ✓ Besoin de se confronter aux autres ✓ Besoin de se dépenser et récupération rapide | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Souhaite prendre des responsabilités à la hauteur de ses capacités ✓ Veut faire seul ✓ Souhaite construire ensemble ✓ Importance de la vie de groupe ✓ Notion de partage plus développée pour se faire des amis | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Souhaite que l'on lui fasse confiance ✓ Besoin de sécurité ✓ S'identifie aux autres | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Sait lire et écrire ✓ Curieux, a besoin d'explications, de savoir, de comprendre ✓ Début de l'esprit critique ✓ Acquisition de la notion de temps et de l'espace ✓ Imaginaire présent, intérêt pour les fabulations. |

Enfants âgés de 10 à 13 ans

| Besoins physiques | Besoins sociaux | Besoins affectifs | Besoins intellectuels |
|---|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Début de la puberté et des transformations physiques ✓ Croissance variable selon les jeunes ✓ Corps maladroît et manque d'assurance ✓ Désir de se dépasser | <ul style="list-style-type: none"> ✓ S'intégrer dans un groupe ✓ Importance croissante de la vie sociale ✓ Appartenance à un groupe tout en gardant sa personnalité ✓ Identification à des figures d'autorité ✓ Souhaite être valorisé ✓ Esprit de compétition | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Affirmation de la personnalité ✓ Détachement du milieu familial ✓ Début de l'opposition aux parents ✓ Souhaite être autonome ✓ Emotivité affective ✓ Variations d'humeur | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Conquête et maîtrise des techniques ✓ Intérêt pour les créations élaborées ✓ Esprit d'équipe et de compétition ✓ Réflexion et raisonnement critiques |

4. Nos différents temps d'accueil

Les accueils de loisirs périscolaires de la commune de Thonon-les-Bains sont proposés les jours d'école, avant et après la classe (matin, midi et soir), sur l'ensemble des écoles publiques de la commune pour les enfants qui y sont scolarisés.

En période scolaire

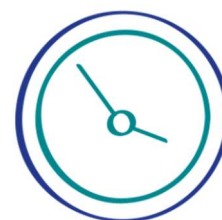
Les accueils de loisirs périscolaires sont proposés durant la semaine, en période scolaire. Ces accueils se déroulent sur les 9 écoles publiques de la commune.

L'organisation de la semaine

| | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|------------------|-------------------------------|-------|----------------------------------|-------------------------------|----------|
| De 07h30 à 08h30 | Accueil périscolaire du matin | | Accueil périscolaire du mercredi | Accueil périscolaire du matin | |
| De 12h00 à 13h30 | Accueil périscolaire du midi | | | Accueil périscolaire du midi | |
| De 16h00 à 18h30 | Accueil périscolaire du soir | | | Accueil périscolaire du soir | |

L'organisation de la journée

| | |
|-------|-----------------------|
| 07h30 | Périscolaire du matin |
| 08h30 | Classe |
| 12h00 | Temps méridien |
| 13h30 | Classe |
| 16h00 | Périscolaire du soir |
| 18h30 | |



Les contenus

Le Matin I

C'est l'occasion d'accueillir l'enfant de façon totalement individualisée, en respectant au mieux son rythme, en mettant en place uniquement des activités « douces » (musique douce, jeux de société, espace détente,

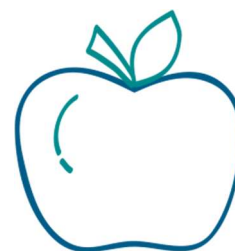
lecture...), ou en lui permettant de continuer à s'éveiller au calme, afin de lui permettre d'intégrer la classe dans les meilleures conditions.

Le Midi I

Lors de la pause méridienne, les enfants des classes maternelles sont pris en charge par les ATSEM. Les enfants d'élémentaires sont encadrés par l'équipe d'animation. Les principaux objectifs sont :

- Le contrôle de présence, la surveillance et le maintien en sécurité des enfants
- Le temps en extérieur est proposé sous la forme d'une récréation animée. Une malle d'animation est mise à disposition des enfants qui s'en emparent sous la surveillance des adultes. Chacun peut, selon son envie, soit se défouler physiquement, soit pratiquer une activité ludique seul ou en groupe, soit ne rien faire.
- Le temps de restauration se fait sous une présence renforcée d'animateurs (plus d'animateurs dedans que dehors). Le déroulement du temps de repas dans des conditions très confortables, le respect des normes d'hygiène et l'éducation au goût sont les trois objectifs essentiels.
- Il est précisé que la mise en place et le nettoyage de la salle de restauration sont assurés par le prestataire du service de restauration.

Le temps de restauration doit être un moment où l'enfant mange à son rythme, sans être pressé par les contraintes d'organisation. Le prestataire veillera particulièrement à ce que chaque enfant puisse s'alimenter de manière équilibrée et en suffisance dans le respect des prestations de restauration prévues. L'accent sera mis tout au long de l'année, notamment en collaboration avec le prestataire de restauration, sur la découverte alimentaire et nutritionnelle, le développement du goût et l'ouverture aux différentes cultures alimentaires, les règles d'une alimentation saine et d'une bonne hygiène de vie, la lutte contre le gaspillage. Dans tous les cas un retour en classe dans le calme favorisant la concentration de l'enfant est attendu.



Le Soir I

Il est composé de plusieurs temps se succédant : le goûter, l'espace leçons, le temps d'activités (encadrées et/ou libres).

| | Lundi | Mardi | Jeudi | Vendredi |
|---------------|------------------|-------------------------|------------------|-------------------------|
| 16h00 – 16h45 | Goûter | | | |
| 16h45 – 17h30 | Espace leçons | Activités de découverte | Espace leçons | Activités de découverte |
| 17h30 – 18h30 | Activités libres | Activités libres | Activités libres | Activités libres |

- **Le goûter** est proposé à tous les enfants inscrits à l'accueil périscolaire du soir, dès leur rassemblement après la sortie de classe et avant leur répartition sur les différentes activités proposées. Il prend en compte les recommandations nutritionnelles qui préconisent « un goûter unique et proposé à une heure régulière » et comprend deux aliments et une boisson.



- **L'espace leçons** est proposé juste après le goûter, sur une amplitude de 45 minutes, le lundi et le jeudi (école le lendemain et pas le temps à la maison de faire les devoirs). Il doit permettre à tous les enfants inscrits en périscolaire du soir de faire leurs devoirs lorsqu'ils en ont ou de compléter le travail fait en classe, en autonomie et sous la surveillance d'animateurs. Il ne s'agit pas d'études dirigées dans la mesure où il ne peut être garanti de manière permanente et systématique une assistance aux enfants sur le travail à accomplir. Les élèves qui n'ont pas de devoirs à faire (ou ne souhaitent pas les faire sur ce temps) font une activité calme dans le même espace (coloriage, activité manuelle, etc.).



- **Les activités** peuvent être organisées sous deux formes distinctes :
 - o **Activités récréatives libres** : qui ne nécessitent pas d'inscription préalable ni de suivre un parcours pédagogique particulier.
 - o **Activités de découverte** : sous la forme d'ateliers périscolaires intégrant un parcours pédagogique tout au long de l'année nécessitant un minimum de suivi par période. Ce temps pourra être soumis à inscription préalable et fera l'objet d'un suivi pédagogique pouvant conduire à la délivrance de « permis ».



Quel que soit le format en cours, une bulle est mise à disposition des enfants ne souhaitant pas prendre part aux activités.

Dans tous les cas et au minimum, l'enfant termine sa journée par une heure de temps libre (17h30-18h30).

Hors période scolaire

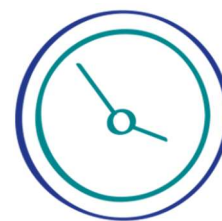
Les accueils de loisirs extrascolaires sont proposés durant les vacances, sur la journée complète, avec possibilité d'inscription à la demi-journée, pour l'ensemble des enfants résidant sur la commune de Thonon-les-Bains ou ses environs. Ces accueils se déroulent sur 3 écoles : Châtelard – Grangette – Morillon.

L'organisation de la semaine

| | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|------------------|--------------------------------|-------|----------|-------|----------|
| De 07h30 à 12h00 | Accueil extrascolaire du matin | | | | |
| De 12h00 à 13h30 | Accueil extrascolaire du midi | | | | |
| De 13h30 à 18h30 | Accueil extrascolaire du soir | | | | |

L'organisation de la journée

| | |
|-------|-------------------|
| 07h30 | Accueil du matin |
| 09h00 | Temps d'animation |
| 12h00 | Temps méridien |
| 13h30 | Temps calme |
| 14h00 | Temps d'animation |
| 16h00 | Goûter - Échanges |
| 17h00 | Temps libre |
| 18h30 | |



Les contenus

Le Mercredi !

Organisés sur 3 accueils de loisirs localisés sur les écoles Grangette – Morillon – Châtelard. Les mercredis proposent une dimension d'animation supérieure qui doit mener à des productions clairement observables par les familles : créations de qualité, grands jeux améliorés, sorties attrayantes. A nouveau, les associations sportives, culturelles et de loisirs sont mobilisées pour amener une plus-value en lien avec la thématique.

Les Vacances !

Les accueils de loisirs de la Ville accueillant un public quasi-similaire d'un site à l'autre, les programmations pourront être identiques sur les trois sites, pour faciliter le travail de préparation tout en l'améliorant notamment : une seule programmation pour l'ensemble des trois sites, permettant aux enfants un suivi des projets, même s'ils sont amenés à fréquenter des sites différents (permet également l'investissement dans des budgets plus importants pour la décoration des accueils de loisirs selon les périodes :

- Janvier – Février : Hiver
- Mars – Avril : Printemps
- Mai – Juin : Eté
- Juillet – Aout : selon thématique des accueils de loisirs
- Septembre – Octobre : Automne - Halloween
- Novembre – Décembre : Noël



5. Nos lieux d'accueil périscolaires

Les accueils périscolaires sont proposés sur chaque école publique, pour les enfants scolarisés sur chacune de ces écoles :

Ecole primaire des Arts



Ecole maternelle des Charmilles



Ecole primaire du Châtelard



Ecole primaire de la Grangette



Ecole primaire Jules Ferry



Ecole primaire de Létroz



Ecole primaire du Morillon



Ecole maternelle de la Source



Ecole primaire de Vongy



6. Nos lieux d'accueil extrascolaires

Les accueils extrascolaires sont proposés sur 3 écoles de la commune et accueillent les enfants âgés de 3 à 11 ans, qu'ils habitent la commune ou ses proches environs :

Ecole primaire du Châtelard



Ecole primaire de la Grangette



Ecole primaire du Morillon



7. Nos équipes d'animation

Nos équipes d'animation sont organisées de manière à répondre aux exigences de l'Etat en matière d'animation labellisée. Ce respect des normes permet aux accueils périscolaires et extrascolaires de la commune d'être agréés et labellisés par les services de l'Etat.

Ainsi, nos équipes d'animation sont composées :

- A minima de 50% d'agents diplômés
- Au maximum de 20% d'agents non diplômés
- Le contingent restant pouvant être composé de personnels en cours de formation.

Nos équipes de direction sont composées d'agents ayant un diplôme reconnu par l'Etat (BPJEPS, DUT, etc.).

Animateur

L'animateur est l'adulte encadrant des temps d'animation périscolaires et extrascolaires. Il garantit la sécurité morale, physique et affective des enfants. Il participe à l'éveil des enfants par la mise en œuvre de projets d'animation, établis sur la base de ce projet pédagogique.

Directeur de site périscolaire – Directeur de site extrascolaire

Le directeur de site est le garant des bons fonctionnements sur son accueil. Positionné en supervision, il ne compte pas dans les taux d'encadrement, une liberté qui lui permet notamment d'accompagner quotidiennement les animateurs sur le terrain et de les former. Le directeur de site est le principal interlocuteur des familles. Il est présent sur la plupart des temps d'animation et veille à ce que l'accueil de l'enfant soit le plus adapté à sa situation personnelle.

Coordinateur du service Animation

Le coordinateur est le supérieur hiérarchique direct des équipes d'animation. Il supervise l'ensemble des temps d'accueil et des équipes d'encadrement, en veillant notamment au respect des réglementations et à l'atteinte des objectifs listés dans ce projet pédagogique.

Directeur du service Education-Jeunesse

Le directeur du service est le premier garant du respect des normes et réglementations essentielles de nos accueils de loisirs. Il détermine, en lien avec les équipes, l'organisation générale du service et valide l'ensemble des programmations. Par l'étendue de son périmètre d'action, il permet également la meilleure coordination possible entre les équipes d'animation et les autres partenaires, notamment l'Éducation nationale, l'équipe de réussite éducative, l'équipe du centre social inter-quartiers. Il assure la diffusion et la mise en œuvre des demandes des élus municipaux.

Comportement exemplaire exigé !

En tant qu'adulte référent encadrant des enfants, chacun des membres des équipes d'animation doit avoir un comportement exemplaire.

- La tenue vestimentaire doit être en accord avec la mission exercée
- Fumer ou vapoter est strictement interdite en dehors du temps de pause et à la vue des enfants
- Toute consommation d'alcool est bien entendu interdite
- L'utilisation du smartphone est proscrite pour toute tâche ne relevant pas des missions d'animation
- La prise de photos/selfies est interdite impliquant de fait l'impossibilité de diffuser du contenu sur les réseaux sociaux personnels
- Le langage entre adultes et vis-à-vis des enfants doit être respectueux et courtois en toute circonstance.
- La musique qui pourra être diffusée sur les temps d'animation respectera également ces consignes.
- Les temps de pause sont clairement identifiés. Durant ceux-ci, l'animateur se tient clairement à l'écart des groupes pour éviter tout quiproquo dans la surveillance et la responsabilité des enfants.

8. Nos objectifs éducatifs & pédagogiques

Nos objectifs éducatifs sont fixés par le Projet Éducatif Territorial :

- ✓ Favoriser l'épanouissement personnel et social de l'enfant
 - Consolider une offre éducative de qualité qui favorise l'épanouissement personnel et social de l'enfant.
 - Garantir l'accès de tous les enfants à cette offre éducative.
- ✓ Améliorer la cohérence des actions de la communauté éducative
 - Permettre aux parents de prendre toute leur place et d'exercer leur rôle éducatif dans les meilleures conditions.
 - Organiser la cohérence des différents temps de l'enfant
- ✓ Favoriser la réussite éducative de tous
 - Prévenir les difficultés des enfants et les soutenir par des dispositifs adaptés
 - Offrir les meilleures conditions matérielles et pédagogiques à l'école (temps scolaire et périscolaire)
 - Assurer la qualité du premier accueil à l'école et la transition entre les cycles.

En découlent **nos objectifs pédagogiques** :

- ✓ Rendre l'enfant acteur de son quotidien
 - Mettre l'enfant en situation de choix
 - Permettre l'implication des enfants dans l'organisation de la journée
 - Rechercher l'autonomie de façon continue
- ✓ Assurer la continuité avec les autres temps de la journée de l'enfant
 - Prendre en compte l'avant et l'après, pour la gestion de l'instant présent
 - Intégrer les parents aux différents temps d'animation
 - Faciliter le passage d'information à l'arrivée et au départ des enfants
 - Communiquer avec les partenaires de la communauté éducative
- ✓ Sensibiliser l'enfant à la découverte et la préservation de son territoire
 - Permettre la découverte du territoire et des richesses locales
 - Sensibiliser à la préservation de l'environnement

Evidemment ces objectifs pédagogiques sont complémentaires des objectifs de base que nous fixons toute l'année sur nos accueils et qui visent le confort de l'enfant en tenant compte des besoins et attentes de chacun. L'écoute, la distribution du temps de parole, sont autant d'outils qui nous permettent de nous assurer du bien être des enfants au quotidien.



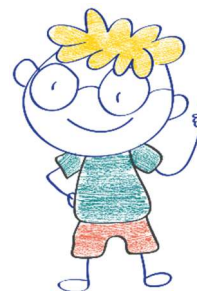
9. Sécurité – Valorisation - Sanction

Le principal objectif de l'équipe d'animation est d'assurer à tout instant, la sécurité physique, affective et morale des enfants. L'animateur se comporte en « bon père de famille » et doit constamment faire preuve de bon sens, être à l'écoute de son public, dans la bienveillance.

Durant tous les temps d'animation, l'enfant est placé au centre des réflexions, son bien-être et son épanouissement sont recherchés en toute situation.

En tant que garant de cette sécurité, l'animateur fixe les limites et évite de mettre l'enfant en situation d'échec. La mise à l'écart du groupe est proscrite, sauf à ce qu'elle réponde aux besoins de l'enfant dans une situation précise.

Les punitions sont réfléchies et constructives. A aucun moment, l'enfant ne doit se sentir ou être humilié. Aucune violence physique ou psychique n'est tolérée.



Afin de garantir le respect de ces engagements, l'équipe de direction se porte à l'écoute de tout animateur pouvant rencontrer une difficulté jugée insurmontable face à un enfant. Le directeur doit alors prendre le relais sur la situation ou la confier à un autre membre de l'équipe qui parviendrait à mieux gérer la situation. De plus, les responsables légaux restent également responsables des comportements de leur enfant sur la totalité de ses temps de présence. En cas de difficulté exacerbée, le parent sera rapidement informé par l'équipe d'animation qui se garde la possibilité d'exclure temporairement l'enfant de son accueil.

Le matériel pouvant représenter un danger particulier pour les enfants sera tenu à l'écart du groupe lorsqu'il est inutile. En cours d'utilisation, une vigilance renforcée sera exercée pour éviter tout accident. Il en va de même pour le mobilier.



L'équipe d'animation connaît les allergies et autres particularités médicales des enfants encadrés. Elle possède constamment la liste complète des enfants encadrés. Elle met régulièrement en place des exercices d'évacuation incendie – attentat – catastrophe naturelle visant à automatiser la mise en sécurité des groupes dans le meilleur délai.

10. Accueil des enfants en situation de handicap

Les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires de la commune de Thonon-les-Bains sont engagés depuis 2015 pour permettre le meilleur accueil possible aux enfants porteurs de handicap. La **Charte d'accueil des enfants nécessitant un suivi particulier** est le document référence au sein de la Communauté éducative thononaise.

Sur les temps périscolaires comme extrascolaires, des encadrants supplémentaires pourront être positionnés pour proposer le meilleur accueil aux enfants concernés : animateurs spécialisés, agents exerçant la fonction d'AESH sur le temps scolaire, etc.

D'un point de vue matériel également, tout sera mis en œuvre pour que la journée de l'enfant soit adaptée à ses conditions de pratique.

Afin d'atteindre ces objectifs efficacement, il est impératif que le parent, en amont de la première inscription, prenne l'attache de l'équipe d'animation afin de planifier cette inclusion.

THONON

CHARTE d'accueil des enfants

NÉCESSITANT UN SUIVI PARTICULIER

La ville de Thonon-les-Bains, en partenariat avec l'Éducation Nationale et le partenaire d'animation, s'est donné pour objectif d'accueillir de la meilleure manière dans ses écoles, sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, les enfants nécessitant un suivi particulier.

Le Projet Éducatif Territorial, qui réunit l'ensemble de la Communauté Éducative autour d'objectifs de progrès, est l'outil privilégié qui vise à favoriser et à améliorer la prise en charge de tous ces enfants.

Rappel des objectifs du PEDT

- « Garantir l'accès dans les structures éducatives et de loisirs aux enfants en situation de handicap. » Objectif 2.2
- « Soutenir les enfants en difficulté par un accompagnement individuel. » Objectif 1.4
- « Développer et renforcer chez l'enfant l'estime de soi et la confiance dans ses capacités. » Objectif 1.3

Engagements de la Communauté Éducative

1. Tout enfant nécessitant un suivi particulier doit être accueilli dans les écoles et doit pouvoir également bénéficier des services mis en place par la commune : restauration scolaire, accueil périscolaire, accueils de loisirs notamment.
2. Le projet de vie de l'enfant nécessitant un suivi particulier doit être respecté par tous les intervenants.
3. Les modalités matérielles et pédagogiques d'accueil de l'enfant doivent être adaptées en fonction des difficultés qu'il rencontre.

Principes de mise en œuvre

- Être à l'écoute des besoins spécifiques de l'enfant et de ses parents et aborder la difficulté de l'enfant dans une démarche dynamique.
- Faciliter l'interaction entre les acteurs qui gravitent autour de l'enfant : parents, professionnel de santé, directeur d'école, éducateurs, animateurs...
- Prendre en compte les difficultés spécifiques de l'enfant : adapter les conditions d'accueil et si nécessaire les locaux, mobiliers et outils pédagogiques.
- Afin de favoriser l'inclusion et les échanges pour un enrichissement mutuel, respecter le plus possible le principe de mixité des enfants dans les activités.
- Former le personnel en réponse aux besoins spécifiques de l'enfant ainsi qu'aux Premiers Secours.

3 PARTENAIRES sont disponibles afin de vous accompagner dans vos démarches de prise en charge des difficultés rencontrées par votre enfant :

Le directeur d'école
La Ville de Thonon - Service Éducation
8, av. St-François de Sales - 74200 Thonon-les-Bains
Tél. 04 50 70 69 43

L'Équipe Territoriale Handicap
L'Androsace - 1, rue Casimir Capitan
74200 Thonon-les-Bains
Tél. 04 50 81 89 22

haute savoie
la Région

www.ville-thonon.fr

SERVICE EDUCATION 8 av. St-François de Sales 74200 Thonon-les-Bains Tél. 04 50 70 69 43 service-education@ville-thonon.fr

Charte d'accueil des enfants nécessitant un suivi particulier

11. Des partenaires municipaux synonymes de plus-value

Les services municipaux de la commune

A l'instar de ce qu'ils proposent sur les temps scolaires, les services municipaux participent pleinement à la qualité de l'accueil périscolaire et extrascolaire. Les services de la Culture, des Sports, Informatique, de la Police municipale, de l'Environnement et des Espaces verts, la Médiathèque ou encore de la Jeunesse sont autant de partenaires permettant, par leur implication constante (sur les aspects logistiques et/ou pédagogiques) de proposer une qualité d'accueil toujours meilleures.

Les associations culturelles, sportives et de loisir

Les associations sportives, culturelles et de loisir viennent enrichir la programmation des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires. Véritable plus-value sur les temps d'animation, les encadrants de ces structures renforcent régulièrement les équipes d'animation en place pour proposer aux enfants des initiations aux différentes pratiques. Un partenariat gagnant-gagnant qui permet également à ces associations d'être mieux connues par les familles thononaises.



Le Programme de réussite éducative (PRE)

Le PRE est l'outil complémentaire indispensable pour venir en aide des enfants (et le plus souvent également de leur famille) les plus en difficulté. Par les nombreux outils qu'il contient et son réseau en place sur la commune, il peut permettre une mise en relation facile et rapide entre une famille et les professionnels compétents. En tant que membre à part entière de la communauté éducative, les animateurs des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires sont à même de solliciter l'équipe du PRE chaque fois que nécessaire.



Le Centre social municipal

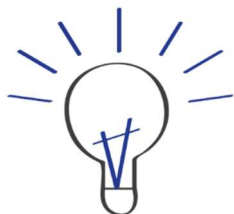
Pour que l'accompagnement des enfants soit optimal, les équipes du centre social inter-quartiers sont également à disposition chaque fois que besoin. Au-delà même de cette disponibilité, les équipes du CSIQ interviennent régulièrement sur les temps d'accueil des enfants. Cette présence enrichit encore la qualité d'accueil, par la connaissance qu'ont les animateurs du centre social de la situation de chaque famille. Pour l'enfant, c'est également une aide précieuse pour une transition parfaite entre tous les temps de son quotidien.

Quelques partenaires de nos accueils de loisirs



12. Evaluation des objectifs

Afin de vous assurer quotidiennement, ainsi qu'à vos enfants, une qualité d'accueil optimale, le service Education – Jeunesse dispose d'outils d'évaluation permettant de sans cesse questionner la pertinence des actions, des dispositifs et de notre organisation :

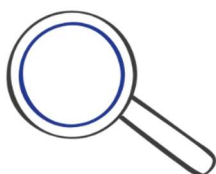


✓ **Le conseil des enfants**

L'existence d'un conseil des enfants par lieu d'accueil garantit la prise en compte de leurs remarques dans notre organisation générale. A intervalles réguliers, les enfants présents en accueil de loisirs et volontaires sont réunis afin de faire part aux équipes d'animation de leurs impressions et envies. Ces éléments sont très précieux et permettent de sans cesse nous réadapter à leurs attentes.

✓ **Le cahier de doléances**

Chaque borne d'accueil périscolaire ou extrascolaire dispose d'un cahier de doléance grâce auquel vous pouvez nous faire part d'une remarque, qu'elle soit positive ou négative. Ces remarques sont prises en compte par l'équipe d'animation.



✓ **L'enquête qualité annuelle à l'attention des parents**

Une fois par an, les parents utilisant les services périscolaires et extrascolaires sont sollicités pour répondre à une enquête. Celle-ci permet d'évaluer la satisfaction usagers et peut servir de base d'évolution pour les temps d'accueil.

✓ **La Démarche Qualité**

Outil de supervision interne, la Démarche Qualité est la base sur laquelle la direction du service inspecte régulièrement les différents lieux d'accueil. C'est le référentiel commun permettant une qualité semblable, sur l'ensemble de nos accueils.



✓ **Le comité de pilotage pour mettre en perspective les actions et les renforcer chaque fois que nécessaire**

Le comité de pilotage réunit les élus de la commune ainsi que les représentants des principaux partenaires et des associations de parents d'élèves. Il acte l'organisation globale du service.

Une remarque, une envie, un conseil ?



Tout au long de l'année, vous pouvez contacter le service Éducation et faire part de vos remarques !

Service Education – 8, avenue Saint François de Sales – 74200 Thonon-les-Bains

Par mail : service-education@ville-thonon.fr ou au **04.50.70.69.43**